

Annexe 2

Qualité des fournitures HTB (plus de 50 kV)

Préambule

Cette annexe dresse la liste des perturbations susceptibles d'affecter la qualité du courant électrique. Afin de faciliter la compréhension des phénomènes, sont généralement présentés : leur définition simplifiée, la nature des engagements d'EDF, les modalités de mesure et quelques commentaires généraux. Tous les phénomènes sont traités dans les chapitres 1 et 2. Une synthèse des engagements d'EDF est présentée au chapitre 3.

Le chapitre 4 précise les tolérances que le client se doit de respecter en matière de perturbations générées par ses propres installations et qui seraient injectées sur les réseaux d'EDF.

Les conditions de raccordement en 400 kV font l'objet d'avenants adaptés.

→ 1. Développement, renouvellement et maintenance des ouvrages du distributeur

Les coupures programmables pour le développement, le renouvellement et la maintenance du réseau ne font pas partie des interruptions de fourniture dues aux aléas de production, transport et distribution. Elles peuvent se répartir en deux catégories :

- les coupures de durée généralement supérieure à deux heures, pour le gros entretien, le développement et les réparations ;

- les coupures de durée généralement inférieure à deux heures, destinées à vérifier le bon fonctionnement du matériel (disjoncteurs, sectionneurs par exemple) dans le cadre du dispositif d'entretien adopté par EDF pour le matériel haute tension.

En fonction notamment du schéma d'alimentation de la clientèle, EDF communiquera le plan annuel des opérations de développement, renouvellement et maintenance du réseau. Sur la base de ce plan, les modalités de mise en œuvre de ces opérations seront négociées entre EDF et le client. En cas de désaccord, il sera statué par l'ingénieur en chef du contrôle.

→ 2. Performances standard du réseau

2.1. Commentaires et définitions généraux sur la tension

- la mesure d'une tension s'exprime en **valeur efficace**. Sauf indication contraire, ce document fait référence aux tensions entre phases, appelées aussi **tensions composées**. Elles sont notées U.

- la tension **nominales** (U_n) d'un réseau est la valeur de la tension utilisée pour dénommer ou identifier un réseau ou un matériel.

- la tension **contractuelle** (U_c) constitue la référence des engagements d'EDF. Sa valeur est fixée dans les conditions particulières du contrat de fourniture. Elle peut différer de la tension nominale (U_n) du réseau.

- la tension de **fourniture** (U_f) est la valeur que le distributeur délivre au point de livraison du client, à un instant donné.

- la valeur efficace de la tension est mesurée sur une durée de 1 période du 50 Hz au maximum (20 ms). La mesure de la tension peut s'effectuer avec un appareil dont la bande passante va jusqu'à 2 kHz.

- la mesure des caractéristiques de la tension est en principe effectuée au point de livraison, là où se trouvent les compteurs d'énergie. Cette mesure sert de référence contractuelle si le comptage est raccordé au niveau de la tension contractuelle. Si ce n'est pas le cas, la mesure ne sert de référence contractuelle que pour les coupures.

- la tension **assignée** d'un matériel est la valeur de la tension généralement convenue entre constructeurs et utilisateurs à laquelle se rapportent certaines spécifications de fonctionnement.

Parmi les différents paramètres qui caractérisent la tension, le distributeur garantit les performances standard suivantes :

2.2. Les interruptions de fourniture

Définition

Il y a "coupure" lorsque les valeurs efficaces des trois tensions composées sont simultanément inférieures à 10% de la tension contractuelle U_c pendant une durée supérieure ou égale à 1 seconde. On distingue :

- les "coupure" brèves : durée comprise entre 1 seconde et trois minutes ;

- les "coupure" longues : durée supérieure ou égale à trois minutes.



